

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447-5**

**AVIS** est, par la présente, donné de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 20 avril 2026, a adopté le Règlement numéro 447-5 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-4 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park;

**QUE** l'objet de ce Règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, avec changement, pour les membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, le tout conformément aux prescriptions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit lundi, mardi et jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le mercredi de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 24 AVRIL 2026.**



Me Yvan Laberge, greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DU GREFFIER**

Je soussigné, greffier de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 24 avril 2026 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Yvan Laberge, greffier